



Club de tir des Isards de Bigorre

POINT sur le SIA et la Catégorie B

Bonjour à toutes et à tous

Avec Claude nous sommes allés ce mercredi 17/01 à la réunion de la préfecture, "Réunion SIA et Catégorie B".

Cette réunion a été menée par le SCAE <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Secretariat-general/Service-central-des-armes-et-explosifs-SCAE>

Représenté par Jean-Simon MERANDAT (Chef du SCAE) <https://www.diese.gouv.fr/chef-du-service-central-des-armes-et-explosifs-au-secretariat-general-du-ministere-de-linterieur>.

La réunion a eu lieu en Visio-conférence, Mr MERANDAT étant à Toulouse, avec également toutes les préfectures des départements de la région Occitanie (ça a fait un peu de monde tout de même).

A Tarbes étaient présents Mme Sophie PAUZAT, directrice des services du cabinet du préfet et chef des services de sécurité, du directeur de la sécurité intérieur et de Mme Martine ARRIEUDARRE du bureau de la sécurité intérieure qui est notre interlocutrice.

Etaient présents : les clubs de tir sportif, des armuriers du département, un représentant de la gendarmerie, de la police et un représentant de l'OFB.

Je précise que cette réunion a duré 3 heures !!!!!!!!!!!!!

Voici ce qu'il faut retenir de cette réunion, avec les points importants :

- 1) Pour commencer le SCAE nous a informé qu'il y avait environ 5 millions d'armes en France dont environ 4 millions non déclarées !
1 Français sur 10 serait armé.
- 2) Il y a eu un très long descriptif du SIA, de son fonctionnement et de son utilisation dans tous les détails.
Je n'en parlerai pas car nous connaissons déjà toutes les grandes lignes et le SCAE doit nous fournir prochainement un PowerPoint de tout ça.
- 3) L'ouverture du SIA pour les tireurs sportifs aura lieu le 27/02/2024.
- 4) Actuellement, pour les Hautes Pyrénées il n'y a que 4227 possesseurs d'armes qui ont ouvert un compte SIA sur 12 068 pratiquants.
Ce qui ne représente que 35% des personnes concernées, c'est évidemment insuffisant.
Il est donc rappelé à tout le monde que, pour les tireurs sportifs, les comptes SIA devront être ouverts avant le 31/12/2024.
Si ce n'est pas fait il y aura dessaisissement des armes à partir du 01/01/2025.
- 5) Il nous a été rappelé, je cite que "La détention d'arme n'est pas un droit".
Par conséquent, sans rentrer dans des cas très particuliers qui datent d'avant 2011, les personnes qui ne sont plus licenciées devront ouvrir également un compte SIA.
Faute de quoi ils seront dessaisis de leurs armes à partir du 01/01/2025.
- 6) Concernant les catégories B, la validation d'autorisation est valable 5 ans.
Le délai de refus est passé à 3 mois.
Attention car une demande de renouvellement ne vaut pas une autorisation provisoire.
Jusqu'au 27/02/2024 + 3 mois la demande de renouvellement doit se faire par courrier. Après le 27/02/2024 cela se fera par dématérialisation sur le site internet dédié.
- 7) Il y a eu également une longue reprise d'explications au sujet des quotas, il n'y a rien de plus que ce qui a déjà été publié sur le sujet.
On peut signaler que, pour ceux qui dépassent les quotas d'armes, ils auront jusqu'au 31/12/2024 pour se séparer de ces armes.
- 8) Concernant les clubs de tir il y a eu des explications sur les quotas d'armes, de munitions et de stockage, rien de change pour les Isards de Bigorre, nous sommes dans les clous (grâce à Claude).
Il en va de même pour l'utilisation de ces armes et des munitions.
Pour ceux qui voudraient avoir plus d'explications il faut me questionner ou questionner Claude.

- 9) Il n'est plus question maintenant que les clubs signalent des non-renouvellement de licence, tous les services numériques ont reliés, le SCAE peut tout recouper.
- 10) Sur le compte SIA il est possible maintenant d'enregistrer 4 x adresses possibles de détention. Ne pas oublier qu'un coffre ou une armoire forte doit figurer dans ces habitations.
- 11) Il nous est rappelé que chaque acquisition d'arme doit être déclarée et enregistrée sur le SIA, faute de déclaration la totalité des armes seraient saisies.
Il y a un délai de 6 mois pour procéder à ces enregistrements.
- 12) Concernant les éléments d'armes et les déclarations, c'est repoussé à 2025.
- 13) Voici comment est organisé l'encadrement numérique du ministère et du SCAE, il y a :

Le FINIADA, accès réservé aux armuriers, Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes.
Il recense toutes les personnes qui, soit à la suite d'une condamnation, d'un traitement psychiatrique ou d'une décision préfectorale, ne peuvent ni acquérir ni posséder une arme.

Actuellement il y a 140 000 personnes enregistrées sur ce fichier.

Le SILEX, Système d'Information sur les Explosifs.

Il a été conçu pour moraliser les activités gravitant autour des produits explosifs civils et plus particulièrement les articles pyrotechniques de divertissement.

Le RGA, Référentiel Général des Armes, <https://www.sca-rga.interieur.gouv.fr/>

Le SIA, Système d'information sur les Armes, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61698>

Le SIA est maintenant relié à la FFTir et a directement toutes les informations sur les licences, certificats médicaux ...)

Et le petit dernier :

Le BASEGUN, <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Secretariat-general/Service-central-des-armes-et-explosifs-SCAE/Basegun>

Lors de contrôle, les FSI (forces de sécurité intérieures), en prenant une simple photo le BASEGUN pourra savoir si une arme a été modifiée ou pas.

Je vous invite à lire le document en suivant le lien.

- 14) Dernier point concernant le contrôle des clubs de tir par le Gendarmerie, question posée par la Gendarmerie d'ailleurs, ils vont recevoir dans les 8-10 jours un référentiel de sureté pour le contrôle des clubs car actuellement ils n'ont rien.
Ce référentiel sera communiqué à la FFTir qui nous le communiquera.

Dernier commentaire concernant la situation des présidents de club, le chef du SCAE a reconnu à plusieurs reprises que la fonction de président de club de tir était un véritable sacerdoce.

Amicalement.

Pierre MENARDON

Secrétaire

Club des Isards de Bigorre – N°1965128

Version 21/01/2024